

En vertu du décret du conseil du 14 juin 1957, le Conseil a constitué la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO et a nommé 26 membres et 30 organismes de "coopération".

Section 5.—Bibliothèques

La Bibliothèque nationale.—La Bibliothèque nationale du Canada, autorisée en vertu de la loi du 18 juin 1952 sur la Bibliothèque nationale (I Élisabeth II, chap, 330), a commencé à fonctionner officiellement le 1^{er} janvier 1953. La loi autorise l'institution d'un conseil consultatif composé de quinze membres, y compris au moins un représentant de chacune des dix provinces, et la nomination d'un bibliothécaire national, d'un bibliothécaire national adjoint et du personnel de la bibliothèque. Les fonctions du bibliothécaire national comprennent l'établissement d'un catalogue collectif national où doit être inscrit chaque volume de toutes les collections importantes du pays, l'achat de livres et la publication d'une bibliographie nationale des volumes publiés au Canada, écrits par des Canadiens ou intéressant particulièrement les Canadiens.

Depuis sa création, la Bibliothèque s'est abritée dans des édifices temporaires en attendant la construction d'un nouvel immeuble. La première étape du programme du Catalogue collectif national, où sont inscrits les ouvrages appartenant aux grandes bibliothèques publiques de consultation et aux bibliothèques gouvernementales, universitaires et spéciales, s'est terminée en novembre 1958. Le Catalogue réunit les fichiers de deux bibliothèques de Terre-Neuve, deux de l'Île-du-Prince-Édouard, 19 de la Nouvelle-Écosse, cinq du Nouveau-Brunswick, 14 du Québec, 73 de l'Ontario, quatre du Manitoba, trois de la Saskatchewan, quatre de l'Alberta et 10 de la Colombie-Britannique.

La statistique sur les prêts entre bibliothèques, facilités par le Catalogue, montre bien son utilité pour les étudiants et chercheurs de tout le pays. Les bibliothèques universitaires répondent à environ la moitié des 700 demandes mensuelles de prêts, les bibliothèques publiques à environ le quart et les bibliothèques spéciales et autres au reste.

Canadiana, qui paraît tous les mois, fournit une bibliographie complète et à jour des publications d'origine et d'intérêt canadiens et s'adresse aux bibliothèques, aux éditeurs, etc. En 1956, un total de 8,271 mentions y ont paru.

La Bibliothèque nationale acquiert, en plus des livres canadiens, des documents intéressant d'autres domaines, surtout les humanités, la musique et les sciences sociales.

Bibliothèques publiques.—Plusieurs systèmes de bibliothèques s'offrent aux Canadiens. La plupart des centres de plus de 10,000 habitants, et à peu près la moitié des centres moins grands, ont une bibliothèque gratuite, financée par les impôts et comptant dans certains cas de nombreuses succursales. Des bibliothèques d'associations, désintéressées et régies par des particuliers, desservent quelques-uns des grands centres et le reste des petits centres. Des bibliothèques régionales, desservant chacune un certain nombre de municipalités et de régions rurales, s'ajoutent aux bibliothèques indépendantes des petits centres ou les remplacent; elles se développent rapidement dans presque toutes les provinces. Les bibliothèques circulantes et de prêt par correspondance, que dirigent des organismes provinciaux et des universités, desservent les régions reculées de la plupart des provinces en envoyant des caisses de livres par rail, air, bateau ou poste et en prêtant des livres aux particuliers qui en font la demande.

Tous les genres de bibliothèques publiques connaissent une activité toujours plus grande surtout en ce qui concerne les services destinés aux jeunes, le développement du service régional et l'organisation et la construction de nouveaux locaux, mais leur personnel professionnel demeure à peu près le même. Les nombreuses bibliothèques construites dans les centres qui en étaient dépourvus auparavant et les additions et rénovations apportées aux